



Les ADC sacrifiés !!!

Notations 2010

Le 28 Janvier 2010

Le 25 janvier s'est tenue la réunion de présentation des contingents de changements de niveau 2010.

Résultats :

- TA1 vers TA2 → **-20** promotions /2009
soit **115** pour 2010
- TB2 vers TB3 → **-192** promotions /2009
soit **618** pour 2010

La décision est « sans appel » et entérine de fait une nouvelle dégradation du déroulement de carrière des ADC.

Cela provoque:

- *une dégradation de l'évolution des anciennetés moyennes sur le premier niveau*
- *une dégradation de l'évolution des délais moyens*
- *une croissance exponentielle de la population ADC éligible.*

Est-ce ainsi que l'on remercie

les ADC des efforts fournis ????????

Depuis plusieurs années, la F.G.A.A.C/CFDT alerte la direction sur la nécessité de maintenir des volumes de contingents en niveau, en nombres suffisants, pour enrayer la tendance lourde d'allonger le déroulement de carrière des ADC.

POUR LA F.G.A.A.C./CFDT,
La direction doit redonner aux ADC
le fruit de leur productivité à travers une dotation
permettant de baisser les délais de séjours sur les
qualifications TA et TB

**LA F.G.A.A.C/CFDT exige
de véritables avancées concernant les
notations des ADC et dépose une DCI
pour les obtenir !!!!!**

La F.G.A.A.C/CFDT revendique :

- Des contingents en niveaux supplémentaires permettant de faire baisser les délais dans le déroulement de la carrière des ADC
- Le respect de l'engagement de la négociation de la grille de rémunération avec des moyens supplémentaires
- L'abandon total de toute forme de méritocratie dans les notations ADC et l'application de l'ancienneté uniquement.
- La prolongation des mesures OSVC (délais-longs et longs délais d'attentes) et son extension aux ADC placés sur la PR18
- La prolongation des mesures Fret liées aux notations différées.
- La prolongation d'une année supplémentaire des mesures de déroulement de carrière reprises à l'article 5.5 et son annexe 5 du RH0910
- La prolongation des 2 mesures retraites (Fin de la clause couperet et mesures de déblocage des fins de grille)
- La notation des ADC PS25 à la même période que les ADC du cadre permanent et sous contrôle de la commission de notation
- L'augmentation des pourcentages de passage en position afin de les aligner sur ceux à 30%
- La récupération systématique de tous les niveaux et de toutes les positions perdus au cours de l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- L'octroi de la position terminale à tous les ADC justifiant de 25 années de conduite
- L'application correcte du renvoi 4 (prise en compte du temps TA) dans toutes les circonscriptions de notations.

**La FGAAC-CFDT mettra tout en œuvre pour obtenir de la part de la
Direction de nouvelles avancées concernant la notation 2010 des ADC.**